

## FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Calvino

Site inspecté : de Pontet

Date de l'inspection: 15/11/2011

## Constat de l'inspecteur :

Absence des mesures des rejets des eaux industrielles à la sortie des séparateurs

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : non respect de l'article n°6 de l'arrêté préfectoral d'autorisation de déversement du 27 juillet 2006  
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

D.

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Proposition et Signature  
133 LE PONTET SEDEX  
R.C.S. AVIGNON 04 90 31 11 57  
SIRET 323 476 570 0016  
NAF 3322Z  
S.A.R.L. au capital de 100 000 €

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Les séparateurs étant vides à ce jour, nous ne sommes pas en mesure d'effectuer l'analyse correspondante.  
Nous ferons le nécessaire dès que cela sera possible et vous ferons aussitôt parvenir les résultats.

EXPLOITANT

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé  
Proposition de mise en demeure Oui  Non   
Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non   
Commentaires : L'exploitant réalisera une mesure à la sortie des séparateurs et le transmettra à l'inspection sous 3 mois

L'inspection le : 22/12/2011 D

 Fiche soldée le :

DREAL

## FICHE D'ECART

Fiche n° 2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : *Calvino*

Site inspecté : *Le Pontet*

Date de l'inspection : *16/11/2011*

INSPECTION

**Constat de l'Inspecteur :**

*L'allée secondaire <sup>Est/Ouest</sup> de 0,90 dans le parc de stockage des véhicules implantée au centre de l'axe n'est pas réalisée*

**Ecart aux dispositions de :** *non respect de l'article 3.2 de l'arrêté préfectoral du 09 juin 1997*  
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

*D.*

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

*133 LE PONTET CEDEX*  
 Tél. 04 96 24 12 50 - Fax 04 96 24 11 57  
 R.C.S. AIGNON 48291  
 SIRET 325 476 400 001 16  
 NAF 501Z - N° 11 30 12 34 97 770  
 S.A.R.L. au capital de 100 000 €

EXPLOITANT

**Commentaires et réponses de l'exploitant :** (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

*L'allée secondaire Est/Ouest de 0,90m dans le parc de stockage des véhicules implantée au centre de l'axe a été réalisée (cf photos ci-jointes des travaux effectués).*

DREAL

**Suites susceptibles d'être données**

- |                                     |   |   |
|-------------------------------------|---|---|
| Ecart levé                          | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/>            |
| Proposition de mise en demeure      | Oui <input type="checkbox"/>            | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Proposition d'arrêté complémentaire | Oui <input type="checkbox"/>            | Non <input checked="" type="checkbox"/> |

Commentaires : *Allée réalisée, photos jointes*

L'inspection le : *22/12/2011 D*

Fiche soldée le : *22/12/2011 D*

FICHE D'ÉCART

n°

7

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

exploitant : CALVINO

Site inspecté : Le Pontet

Date de l'inspection: 23/11/2007

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

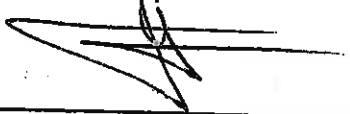
L'exploitant n'a pas de registre spécial pour les déchets éliminés.

Écart aux dispositions de :

- arrêté préfectoral n° 1193 bis du 09 juin 1997 : article 7.2  
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Nom, fonction et Signature

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Registre en cours d'élaboration

Délais : 3 mois

Suites susceptibles d'être données

- Proposition de mise en demeure      Oui     Non
- Proposition d'arrêté complémentaire    Oui     Non

Commentaires :

Le point sera vérifié lors d'une prochaine visite.

L'inspection le : 15 janvier 2008



Fiche soldée    Oui     Non

22/12/2007

le :

EXPLOITANT